

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 12 NOVEMBRE 2019

PERSONNES PRESENTES :

- Anne Doux : directrice
- Sophie Bernabé : professeur des écoles
- Christine Remacle : professeur des écoles
- Estelle Bellégo : professeur des écoles
- Céline Maloisel : responsable des affaires scolaires
- Madame Neuville, Messieurs Bouchard et Segers : parents élus
- Mme Juracek, adjointe municipale chargée des affaires scolaires
- Martine Humbert : DDEN

PERSONNES ABSENTES EXCUSEES :

- Monsieur Moulhiac, Inspecteur de l'Education Nationale
- Florentine Gallet : professeur des écoles
- Isabelle Boudet : professeur des écoles
- Monsieur le Maire : Monsieur Sarazin
- Madame Raucroy : parent élu
- Mesdames Burnel, Ngalieme : parents suppléants

1 .ROLE DU CONSEIL D'ECOLE

COMPOSITION DU CONSEIL D'ECOLE : félicitations aux nouveaux parents élus et présentation des différents membres.

En sont membres :

- le directeur, qui en est également le président
- Les enseignantes de chaque classe
- L'Inspecteur de l'Education Nationale, membre de droit
- Les représentants des parents d'élèves élus (en nombre égal à celui de chaque classe)
- Le maire

- Le conseiller municipal chargé des affaires scolaires
- Le délégué départemental de l'Education Nationale
- Un des membres du RASED

En fonction, de l'ordre du jour, le président peut inviter toute personne dont la consultation est jugée utile. Ces personnes y assistent avec voix consultative : médecin scolaire, infirmière scolaire, ATSEM, intervenants extérieurs.

ROLE DU CONSEIL D'ECOLE

Il vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école.

Il donne des suggestions sur le fonctionnement général de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école :

- La restauration scolaire
- La sécurité de l'établissement
- L'hygiène
- L'utilisation des locaux en dehors des heures scolaires

IL N'ABORDE NULLEMENT LES CAS INDIVIDUELS, LES CHOIX PEDAGOGIQUES DES ENSEIGNANTS.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉCOLE :

La directrice arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil. Elle adresse les convocations et l'ordre du jour au moins huit jours avant la date de chaque réunion. L'Inspecteur de l'Education Nationale est informé de la tenue du conseil.

TOUTE QUESTION, QUI NE FIGURE PAS À L'ORDRE DU JOUR, N'EST PAS ABORDÉE.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats aux élections des représentants des parents d'élèves.

Les réunions ont lieu en dehors des horaires des classes pour une durée globale annuelle de six heures prises sur les trente-six heures hors du temps de présence devant les élèves.

Au cours de ces réunions, en dehors de l'ordre du jour, peuvent être explicitées les conditions de fonctionnement de l'école et fixées les dates de rencontre entre parents et enseignants.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est rédigé et signé par son président et contresigné par le secrétaire de séance. Ce procès-verbal est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires en sont adressés à l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription et un au maire. Un exemplaire en est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

En fin d'année scolaire, la directrice établit un bilan sur toutes les questions abordées au cours de l'année, notamment à propos de la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis que le conseil a formulé.

2 .EFFECTIFS

Nous appartenons à la circonscription de la Ferté sous Jouarre, comme toutes les écoles de Nanteuil-les Meaux. Notre Inspecteur de l'Education Nationale s'appelle Monsieur Moulhiac.

Cette année, le Réseau d'Aide Spécialisé pour les Elèves en Difficulté se compose d'une enseignante ressource trouble du comportement, Madame Grange et d'une psychologue scolaire, Mme Lemeur, dont les coordonnées ont été collées dans le cahier de liaison.

Nous avons actuellement 4 classes, soit 104 élèves qui se répartissent de la façon suivante :

26 élèves scolarisés en petite section,

26 élèves scolarisés en petite et moyenne section : 9 PS et 17 MS

26 élèves scolarisés en moyenne et grande section : 16 MS et 10 GS

26 élèves scolarisés en grande section

Nous avons inscrits 7 élèves supplémentaires depuis la rentrée des vacances de la Toussaint avec la livraison des logements situés rue Olympe de Gouges. *Madame Maloisel souligne qu'un budget mairie est prévu pour ces nouveaux élèves. De plus, elle précise que les prochains logements seront livrés fin décembre/début janvier.*

Nous comptabilisons cette année 9 élèves scolarisés avec un PAI dont 3 de nature alimentaire.

81 élèves déjeunent à la cantine. 2 services de cantine ont donc lieu sur la pause méridienne :

- petits/moyens au premier
- moyens/grands au second

3 animatrices sont affectées à chaque service le jeudi et le vendredi. Un animateur en plus serait souhaitable le mardi car ils ne sont que 5.

3 .REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur de l'école définit les règles qui régissent la vie quotidienne de l'école. Il reprend le règlement intérieur départemental.

Il sera enrichi d'un avenant. En effet, suite à la réunion extraordinaire du conseil d'école le vendredi 13 septembre dernier, les membres du conseil ont voté à l'unanimité que les

prochaines élections des représentants des parents d'élèves s'effectueront uniquement par correspondance.

Il devient ainsi un document obligatoire et normalisé sur toutes les écoles primaires. Un exemplaire de ce règlement a été distribué dans les cahiers de correspondance.

La Charte de la Laïcité est affichée dans le hall.

Les horaires de l'école sont les suivants : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30 (ouverture des portes 10 minutes avant). Un courrier sera adressé aux familles qui ne respecteront pas ces horaires.

Lecture des points spécifiques à notre école.

Les membres du conseil d'école votent et adoptent le règlement intérieur à l'unanimité.

Lecture de la Charte de la Laïcité.

Madame Doux précise que les symboles de la République sont affichés dans chaque classe.

4. VIE DE L'ÉCOLE

PROJET D'ÉCOLE

Le projet d'école comporte 2 axes qui ont été définis en fonction des besoins des élèves que nous accueillons.

LE PREMIER AXE PORTE SUR LA MAITRISE DE LA LANGUE :

1. Enrichir la syntaxe en fabriquant des albums échos, en utilisant des diaporamas, en apprenant des comptines.
2. Mémoriser la structure des récits (sac à histoires, boîtes à histoires, images séquentielles)
3. Développer une culture littéraire grâce à la bibliothèque de prêt hebdomadaire
4. Construire des outils pour enrichir le vocabulaire : banques d'images, boîte à lexique, référentiel coin jeux (méthode narramus)

La méthode Narramus est un outil permettant d'apprendre à comprendre une histoire et à bien la raconter. Ainsi, nos élèves vont améliorer leurs compétences dans :

- la compréhension et l'appropriation d'une histoire
- la mémorisation progressive des événements de l'histoire
- l'apprentissage du lexique
- la mémorisation de la syntaxe
- la mise en scène de l'histoire

L'utilisation de l'audiovisuel est indispensable pour l'exploitation de la méthode.

Une programmation d'école dans le domaine de la syntaxe a été élaborée.

ART DU SPECTACLE VIVANT

Le deuxième axe concerne les arts du spectacle vivant avec pour objectif final, la réalisation du spectacle de fin d'année. Les objectifs opérationnels sont les suivants, en lien avec le projet départemental :

- Développer une culture du vivre ensemble et s'investir dans la réalisation d'un projet commun à toutes les classes
- Acquérir une culture artistique personnelle
- Développer des compétences motrices et de repérages dans l'espace

Notre projet musique concerne cette année le corps en mouvement.

Le projet d'école est adopté par l'ensemble des membres du conseil d'école.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES

Des activités pédagogiques complémentaires sont proposées aux élèves, après réunion du conseil des maîtres. Chaque enseignante doit dispenser 36 heures d'APC.

Ces activités s'adressent aux élèves de toutes les classes ;

Ces activités sont organisées de la façon suivante, tous les jeudis :

- Jeudi 11H45-12H15
- Jeudi 13h-13h30
- Ainsi que les vendredis 20/09, 27/09, 4/10, 11/10, et 18/10 aux mêmes horaires.

Soit des séances de 30 minutes, par petits groupes.

Un bilan est fait régulièrement afin d'évaluer les besoins des élèves, de décider la fin ou la reconduction de l'activité lors de la période suivante.

Les activités pédagogiques complémentaires ont débuté la semaine du 16 septembre 2019 et se termineront le 18 juin 2020.

Une autorisation est demandée aux familles et collée dans les cahiers de correspondance.

BCD

Les élèves de toutes les classes se rendront à la bibliothèque municipale, rue Benjamin Brunet à Nanteuil-lès-Meaux, une fois par période. La mairie a mis à notre disposition des bus pour nous y rendre.

Nous rappelons que les parents accompagnateurs **doivent présenter une attestation d'assurance avec les mentions responsabilité civile et individuelle accident.**

De plus, les classes ont organisé un système de prêt hebdomadaire : chaque semaine, le jeudi, les enfants emmènent ainsi à la maison un nouvel album. Nous insistons sur le fait que les élèves doivent impérativement rapporter leur livre à l'école le jeudi afin qu'ils commencent à se structurer dans le temps et que le prêt de classe puisse bien fonctionner.

Les bibliothécaires rappellent que tout livre perdu ou détérioré devra être remboursé.

MUSIQUE

Tous les mardis matins, nous avons un intervenant en musique : Yonnel Diaz qui prend les classes par créneau de 30 à 45 minutes. L'équipe enseignante est très satisfaite de ses interventions, ainsi que les parents d'élèves.

Notre projet musique concerne cette année le corps en mouvement.

CROSS

Les élèves de moyenne et grande section ont participé au cross intitulé « je cours pour Nanteuil » au stade des Bruyères de Nanteuil-lès-Meaux le samedi 12 octobre. Ce cross a regroupé toutes les classes du village de la moyenne section au CM2. Les élèves de petite section qui le souhaitent ont pu y participer mais s'il s'agissait d'une course d'initiation.

Madame Maloïsel souligne que certains points seront améliorés l'an prochain : réception des élèves de maternelle à la fin des courses et course spécifique pour les petits.

Les enseignantes ont mis en place une progression en endurance et les enfants se sont entraînés tous les mardis et les jeudis.

L'école remercie tous les parents impliqués dans cet événement.

FETE DE L'AUTOMNE

Nous avons organisé la fête de l'automne le vendredi 18 octobre au matin. Au cours de la semaine, les élèves ont réalisé des soupes et gâteaux pour les déguster ensemble. Les élèves se sont déguisés.

PHOTO INDIVIDUELLE

La photographie individuelle a eu lieu le lundi 7 octobre. Elle se présente sous la forme d'un album qui est mis en vente au prix de 15 euros. La photo de classe aura lieu au printemps .

NOEL

1. Pour Noël, nous ferons venir un spectacle. Il s'agit de «La folle nuit du Père Noël» présenté par la compagnie « la cicadelle » le vendredi 6 décembre au matin.

Ce spectacle, sera offert par la coopérative scolaire à l'occasion des fêtes de Noël.

2. Le goûter de Noël aura lieu le vendredi 20 décembre après-midi à l'école. Le père Noël viendra se présenter aux enfants, écouter leurs commandes et apportera des surprises. Puis chaque classe présentera un petit spectacle. S'ensuivront un goûter préparé par les familles et une petite fête.

QUINZAINE DES LANGUES

Pour éveiller les enfants à la diversité culturelle et linguistique, l'équipe pédagogique a décidé de mettre en place une quinzaine des langues vivantes à l'école du 13 AU 24 Janvier 2020. Durant cette période, les familles seront invitées à faire découvrir leur patrimoine culturel aux enfants (saluer, chanter une comptine, lire une histoire connue dans une autre langue, apporter des drapeaux, des CD, ...). Il ne s'agit pas d'un apprentissage systématique d'une autre langue mais bien d'un éveil avec apprentissages de comptines, de mots du vocabulaire courant (papa, bonjour, merci, au revoir, maman), une ouverture à la diversité linguistique et culturelle.

Nous rappelons que cet éveil fait partie intégrante des préconisations de l'Education Nationale.

Pour clore cet événement, les familles seront invitées à confectionner des spécialités de leur pays le 24 janvier 2020. Ce goûter remplacera la galette des rois.

SPECTACLE DE FIN D'ANNEE

Notre spectacle de fin d'année aura lieu le mardi 2 juin 2020 et nous avons soumis 3 répétitions à la salle polyvalente : 19 et 26 mai, 2 juin. Le montage de la scène est demandée pour la répétition du 19 mai et nous aimerions avec la présence du technicien son pour les répétitions du 26 mai et du 2 juin. Nous attendons la confirmation de Madame Maloisel.

Une kermesse est envisagée le vendredi 19 juin 2020. Nous sommes à la recherche de lots pour les enfants et les adultes.

COOPERATIVE

La coopérative scolaire a été fixée à titre indicatif à 20 euros cette année. Nous remercions les familles pour leur don et nous notons cependant une baisse de la participation.

La commission quitus a eu lieu vendredi 13 septembre en présence de Mme Remacle et de M. Bouchard, parent élu et a approuvé les comptes.

5 .SECURITE

EXERCICE INCENDIE

Un premier exercice incendie a eu lieu le 20 SEPTEMBRE 2019 au matin : les enseignantes de l'école étaient prévenues de la date de l'exercice mais ne connaissaient pas l'heure. Celui-ci s'est bien passé et les enfants ont mis 2 minutes à évacuer l'établissement.

Deux autres exercices auront lieu : un au printemps (sans que les enseignantes soient prévenues) et l'autre au mois de juin (avec obstacles).

PPMS

Le PPMS est le plan particulier de mise en sûreté lié aux risques majeurs. Il a été rédigé en 2009 et est mis à jour tous les ans.

Le classeur PPMS doit contenir :

- Tous les risques auxquels les établissements peuvent être exposés : pour nous, il s'agit essentiellement de risques liés aux aléas de la météo (tempête) et à la proximité avec l'autoroute (transports de matières dangereuses.)
- Le plan de l'établissement (évacuation et confinement)
- La liste des enfants nécessitant des soins particuliers ainsi que les dispositions prises pour les enfants handicapés ou bénéficiant d'un protocole d'accueil individualisé (P.A.I)
- L'annexe 3 du BO du 30 mai 2002 qui explicite les missions de chacun des membres de l'équipe
- Un annuaire de crise répertoriant les numéros de téléphone du rectorat, Inspection Académique et Départementale, Préfecture, mairie, numéros d'urgence) ainsi que les fréquences des radios à écouter. Les fréquences sont :
 - **France Inter 95**
 - **France Bleue 107.1**
- Un document détaillant le contenu de la mallette d'urgence.

Deux lieux de confinement :

- Bâtiment principal : couloir principal devant les classes pour Mmes Bernabé et Remacle
- Extension : couloir devant le dortoir pour Mmes Doux et Boudet

Un document a été distribué aux familles afin de leur indiquer la marche à suivre en cas de confinement.

Etant en plan Vigipirate alerte attentat depuis fin novembre 2015, l'Inspection Académique nous a demandé de réaliser plusieurs exercices PPMS : un exercice PPMS Intrusion-Attentat avec scénario du rectorat a été réalisé le jeudi 10 octobre 2019 à 9h30 en présence de Mme Maloisel, Monsieur Marquès de la police municipale et Mme Ode, parent d'élève.

Les familles en ont été informées au préalable.

Les directives académiques étaient les suivantes :

- Garder le silence
- Rassembler les élèves derrière des protections
- Occulter les visuels
- Eteindre les lumières
- Verrouiller les portes

Le scénario était le suivant : *un bruit inhabituel est entendu. Cinq minutes plus tard, un agent technique a repéré deux individus cagoulés dans la cour. Il pense avoir vu une arme. Dix minutes plus tard, un enseignant voit deux individus se diriger vers la salle des professeurs.*

Deux classes se sont confinées et deux classes ont choisi l'évacuation.

Les membres de l'équipe pédagogique utilisent le réseau whatsapp pour communiquer. Ce réseau a cependant ses limites.

Tout s'est passé dans un climat de confiance et de calme, nos jeunes élèves ont parfaitement suivi les consignes données par les adultes référents.

Madame Maloisel soumet l'idée d'organiser un exercice PPMS Attentat inopiné au troisième trimestre.

6 .TRAVAUX

TRAVAUX REALISES

Nous remercions toutes les équipes pour le magnifique travail réalisé cette année, notamment le changement de toutes les fenêtres de la salle de motricité, la peinture de la classe violette et du bureau des ATSEM, et le nettoyage des fenêtres de la salle des maîtres.

Nous remercions la municipalité pour l'achat de mobiliers : tableau, tables, meubles de rangement, mobilier de la future classe, meuble pour nos ATSEMS.

TRAVAUX A REALISER/ INVESTISSEMENT ECOLE

- Réfection du sol de la cour de récréation : une fiche DUERP est établie. Un trou est à combler rapidement avant les grands travaux de réfection nécessaires.
- Peinture de la classe verte qui est actuellement inoccupée
- 1 wc adulte dans le nouveau bâtiment
- dans la salle motricité, il faudrait d'harmoniser les deux sols car le sol jaune est glissant et dangereux pour les activités de gymnastique
- changement des sols de l'ancien bâtiment
- 1 fauteuil pour le bureau de la directrice
- Acheter les coins jeux et imitation des nouvelles classes : une conseillère Nathan viendra le 29 novembre à l'école pour élaborer une liste avec Madame Doux, qui la transmettra ensuite à Madame Maloisel
- 3 tableaux triptyques pour les salles de classe
- 1 bureau pour la classe de Mme Remacle

Nous aimerions équiper chaque classe du pack TBI(ordi, barre de son, écran), support audiovisuel indispensable à l'ère du numérique et en accord avec les instructions officielles et la méthode narramus de notre projet d'école .

Le prochain conseil d'école est fixé au jeudi 6 février 2020 à 18h15.

La séance est levée à 19h25.

Anne Doux

Sophie Bernabé